



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES  
Service Politique de la Ville

**2025 DDCT 5 DPMP-DAE-DAC-DSOL-DSP-DFPE-DASCO-** Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (473 350 euros pour 28 associations et la réalisation de 64 actions)

**Mme Melody TONOLLI, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;  
Vu le projet de délibération en date du , par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;  
Vu la délibération 2024 DDCT 65, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;  
Vu la délibération 2024 DDCT 100, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement de Paris en date du  
Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du  
Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du  
Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du  
Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du  
Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du

Sur le rapport présenté par Mélody TONOLLI, au nom de la 5ème commission, Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission ; Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission ; Nicolas NORDMAN au nom de la 3ème commission ; Léa FILOCHE, Anne-Claire BOUX au nom de la 4ème commission ; Patrick BLOCHE, au nom de la 6ème commission ; Anouch TORANIAN, au nom de la 7ème Commission ;

**Délibère,**

Article 1 : Une subvention globale de 16500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ASSOCIATION CULTURE 2 + (13485) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO SPV Etre parent par la culture dans sa langue et en français » (2025\_02043/DDCT SPV / 2500 €) et (2025\_03933/ DASCO /4500 €)

- « CPO SPV - Ethnopsychologie Infantile » (2025\_02161/ DDCT SPV /2000 €) et (2025\_04204/DSP /4000 €)
- « CPO SPV- Ateliers sportifs et culturels à l'école maternelle et à l'école élémentaire » (2025\_02185/DDCT SPV /2000 €) et (2025\_03932/DASCO /1500 €)

Article 2 : Une subvention globale de 5500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ASSOCIATION KOLONE (67701) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Animation Culturelle et Sociale du Quartier Algérie » (2025\_00492/ DDCT SPV /2000 €)
- « Cours de Remise à Niveau en français à destination des habitantes du Quartier Algérie » (2025\_02500/DDCT-SEII /3500 €)

Article 3 : Une subvention globale de 4500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL, LE SOUTIEN ET L'ORIENTATION (APASO) (12345) (14e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante:

- « CPO Accès au Droit et Insertion » (2025\_00717/ DDCT SPV)

Article 4 : Une subvention globale de 1500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ATELIERS AMASCO - JOUER ET APPRENDRE (194580) (11e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante:

- « CPO SPV: Animation de semaines d'ateliers ludiques et éducatives pour les enfants des QPV du 11ème » (2025\_01548/ DDCT SPV)

Article 5 : Une subvention globale de 25450 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ATELIERS DU CHAUDRON (11108) (11e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO SPV: IMPLANTATION COMPAGNIE ET ORCHESTRE DE QUARTIER : présence des arts vivants » (2025\_02233/DAC /7500 €)
- « CPO SPV: Les RV du Chaudron Hors les Murs » (2025\_02264/ DDCT SPV /6950 €)
- « CPO SPV: AGENDA PÉRI EXTRA SCOLAIRE : Activités ludiques de pratique artistique et pédagogique, éducative » (2025\_02305/ DDCT SPV /9000 €) et (2025\_03624/DASCO /2000 €)

Article 6 : Une subvention globale de 10000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association CAIREP CENTRE D'AIDE D'INTERACTIONS ET DE RECHERCHE ETHNOPSICHOLOGIQUE (11126) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO- SVP Espace de médiation clinique pour les familles en grande précarité » (2025\_00956/ DDCT SPV /4000 €), (2025\_03934/ DASCO /3000 €) et (2025\_04202/DSP /3000 €)

Article 7 : Une subvention globale de 7000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association CANAL MARCHES (11267) (20e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO - Canal Marches - Les Voix de Belleville 2024 » (2025\_00661/ DDCT SPV /2000 €), (2025\_02951/ DDCT SECA /2000 €) et (2025\_02952/DAC /3000 €)

Article 8 : Une subvention globale de 22000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association CHINOIS DE FRANCE FRANÇAIS DE CHINE (CFFC) (19009) (20e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO PDV - CFFC - Pour l'accompagnement et l'autonomie des seniors migrants chinois » (2025\_01375/ DDCT SPV /4000 €) et (2025\_02953/DSP /2000 €)
- « CPO PDV - CFFC - PREVENIR LES PATHOLOGIES ET FAVORISER L'ACCES A LA SANTE DES MIGRANTS CHINOIS » (2025\_01386/DSP /3000 €)
- « CPO PDV CFFC - De l'Accès aux Droits et au Numérique des Populations Migrantes Chinoises » (2025\_01398/ DDCT SPV /5000 €) et (2025\_02578/DDCT-SEII /3000 €)
- « CPO PDV CFFC - Le français au service de l'intégration sociale : Apprendre à mieux connaître la société » (2025\_01412/ DDCT SPV /2500 €) et (2025\_02955/DSOL /2500 €)

Article 9 : Une subvention globale de 4500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association D'UNE LANGUE A L'AUTRE DULALA (8045) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO - Plurilinguisme et pratiques artistiques sur le 19e arrondissement de Paris » (2025\_00965/ DDCT SPV /3000 €) et (2025\_02956/ DASCO /1500 €)

Article 10 : Une subvention globale de 12500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ECOLE DES ARTS DE LA SCENE - LES PETITS RIENS (19464) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO - EDUCATION - Musique et maîtrise du langage » (2025\_01092/ DDCT SPV /8000 €) et (2025\_02967/ DASCO /1500 €)
- « CPO- LIEN SOCIAL - Petite enfance et parentalité » (2025\_01094/ DDCT SPV /3000 €)

Article 11 : Une subvention globale de 11300 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ENSEMBLE ET SOLIDAIRES-UNION NATIONALE RETRAITES ET PERSONNES ÂGÉES-FÉDÉRATION DE PARIS (21175) (20e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO SPV: Activités en faveur des personnes âgées » 2025\_01469/ DDCT SPV /2800 €)
- « CPO : Recits de vie - Comptoir des solidarités » (2025\_00747/ DDCT SPV /7000 €) et (2025\_02957/ DDCT SECA /1500 €)

Article 12 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE (E.S.A) (5782) (11e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « CPO SPV: Mentorat scolaire vers la réussite et l'autonomie des enfants des QPV parisiens - multisites » (2025\_02353/ DDCT SPV)

Article 13 : Une subvention globale de 6500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association EQUIPE SAINT-VINCENT DECLIC-ALPHA XX PARIS (10945) (20e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO : Ateliers socio-linguistiques et parcours linguistique vers l'emploi » (2025\_01508/ DDCT SPV /3000 €), (2025\_02584/ DDCT-SEII /2000 €) et (2025\_05868/DSOL /1500 €)

Article 14 : Une subvention globale de 22500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ESPRIT, SAVOIR, SPORT ET EQUITE - E.S.S.E. (174421) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO-2024-Mères Evasion » (2025\_01382/DDCT SPV /2500 €) et (2025\_02959/DFPE /2500 €)
- « CPO-2024-Médiation et Prévention » (2025\_01391/DDCT SPV /2500 €) et (2025\_02961/DPMP /10000 €)
- « CPO-2024-Animation de la Vie du Quartier Danube » (2025\_01394/ DDCT SPV /5000 €)

Article 15 : Une subvention globale de 5000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association FABRICATION MAISON (15446) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Chantier graphique ouvert au public / DANUBE » (2025\_00886/ DDCT SPV /4000 €)
- « CHANTIER GRAPHIQUE - CHAUFOURNIERS » (2025\_01207/ DDCT SPV /1000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant pour le projet mentionné.

Article 16 : Une subvention globale de 9000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association KORHOM (47682) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO 2024-2026 - Dynamiques de territoire » (2025\_00751/ DDCT SPV /3000 €), (2025\_02962/ DDCT SECA /1500 €) et (2025\_02963/ DASCO /1500 €)
- « CPO 2024-2026 - Programme de formation » (2025\_00752/ DDCT SPV /3000 €)

Article 17 : Une subvention globale de 15000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LA MAISON DES FOUGERES (128781) (20e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Inclusion sociale et insertion professionnelle » (2025\_05867/ DDCT SPV /2000 €)
- « Mobilisation des habitant.e.s et actions de convivialité » (2025\_00745/ DDCT SPV /11000 €) et (2025\_02964/ DDCT SECA /2000 €)

Article 18 : Une subvention globale de 4300 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LA PETITE ROCKETTE (59841) (11e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO SPV: Balades à vélo et stage Méca Rando » (2025\_01540/ DDCT SPV /1300 €)
- « CPO SPV: Vélo école Famille - Adultes » (2025\_01549/ DDCT SPV /3000 €)

Article 19 : Une subvention globale de 26500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LE PETIT NEY (10506) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO SPV Balades urb - Quartier Porte Montmartre » (2025\_03035/ DDCT SECA /1500 €)
- « CPO SPV Parentalité, liens écoles-familles » (2025\_03036/ DDCT SPV /4500 €) et (2025\_03973/ DASCO /1000 €)
- « CPO SPV Ludiney, jouer ensemble pour mieux » (2025\_03037/ DDCT SPV /2000 €) et (2025\_03975/DFPE/3000 €)

- « CPO SPV Vie de quartier, Initiatives locales » (2025\_03038/ DDCT SPV /8000 €) (2025\_03972/DDCT SECA / 1500€)

- « CPO SPV Livres, lectures, oralité » (2025\_03039/DAC /5000 €)

Article 20 : Une subvention globale de 6500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association L'ECOLE NORMALE SOCIALE (9885) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « CPO SPV La Maison Queneau : un espace associatif mutualisé au service des habitants du quartier » (2025\_00701/ DDCT SPV /3500 €) et (2025\_03931/ DDCT SECA /3000 €)

Article 21 : Une subvention globale de 53000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LES ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR EGDO (17594) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO SPV LIEN SOCIAL - INSERTION ET EMPLOI » (2025\_02466/ DDCT SPV /5000 €) et (2025\_03918/DAE /2000 €)
- « CPO SPV LIEN SOCIAL - FOOTBALL CLUB » (2025\_02468/ DDCT SPV /17000 €)
- « CPO SPV EDUCATION - ACCOMPAGNEMENT PARENTS » (2025\_02473/ DDCT SPV /5000 €) et (2025\_03929/DSP /4000 €)
- « CPO SPV LIEN SOCIAL - LOISIRS EDUCATIFS DE PROXIMITE » (2025\_02474/ DDCT SPV /3000 €)
- « CPO SPV EDUCATION - ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE » (2025\_02487/ DDCT SPV / 5000 €), (2025\_03926/DASCO /2000 €) et (2025\_03928/DSOL /10000 €)

Article 22 : Une subvention globale de 29000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association MA PLUME EST A VOUS (15387) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « CPO: Droit médiation et accès aux droits » (2025\_04353/ DDCT SPV /12000 €), (2025\_04375/DDCT-SEII /3000 €) et (2025\_04376/DSOL /14000 €)

Article 23 : Une subvention globale de 20000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association PARIS ACASA FUTSAL (7185) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Generation Sportive Studieuse et Citoyenne ! » (2025\_02107/ DDCT SPV /8500 €)
- « ACASA 19 United ou la prévention par le sport des rixes inter-quartier » (2025\_02120/ DDCT SPV /11500 €)

Article 24 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association PARIS EST MOUV (12946) (11e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO SPV: Ateliers réguliers écriture rap/slam 2024 » (2025\_01136/ DDCT SPV /3000 €)
- « CPO SPV: Ateliers réguliers danse hip hop 2024 » (2025\_01138/ DDCT SPV /1000 €)

Article 25 : Une subvention globale de 120000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association PROJETS 19 (11085) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO SPV Le point d'appui à la vie associative » (2025\_00870/ DDCT SECA /12500 €)
- « La Pépinière Mathis, un lieu ressource mutualisé pour soutenir et dynamiser la vie associative » (2025\_00872/ DDCT SPV /2000 €) et (2025\_02971/ DDCT SECA /32500 €)
- « CPO SPV Pour l'Emploi dans les Quartiers 17 » (2025\_01477/DAE /9000 €)
- « CPO SPV Pour l'Emploi dans les Quartiers 18, Porte Montmartre Moskowa Blémont » (2025\_01480/ DDCT SPV /6000 €) et (2025\_03892/DAE /9000 €)
- « CPO SPV Pour l'Emploi dans les Quartiers 18, La Chapelle » (2025\_01483/ DDCT SPV / 6000 €) et (2025\_03899/DAE/9000 €)
- « Pour l'Emploi dans les Quartiers 19, Rosa Parks » (2025\_01485/ DDCT SPV /2000 €) et (2025\_02970/DAE /8000 €)
- « Pour l'Emploi dans les Quartiers 19, Chauffourniers-Villette » (2025\_01487/DAE /9000 € et 2025\_07459/DDCT SPV/6000 €)
- « Pour l'Emploi dans les Quartiers 20, Les Portes du 20ème » (2025\_01497/DAE /9000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 26 : Une subvention globale de 12800 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIER DU 19 EME (11485) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Jardin Ver Têtu » (2025\_00737/ DDCT SPV /9000 €)
- « Actions de proximité - 2025 » (2025\_01500/DDCT SPV /3800 €)

Article 27 : Une subvention globale de 6500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association DEBROUILLE COMPAGNIE (5166) (19<sup>e</sup>) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO - Danube Récup' » (2025\_01316/DDCT SPV/4000 €)
- « Jardin Récup' à Hérold » (2025\_01777/DDCT SPV/2500 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 28 : Une subvention globale de 10000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association CAPOEIRA VIOLA COMPAGNIE LE SOMMET DE L'ABRICOTIER (300) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « CPO HUMAINS, tout simplement ! » (2025\_01507/ DDCT SPV /3000 €)

- « CPO Le 18 TCHAIKOVSKI, à Chapelle-Evangile, un lieu ouvert aux habitants pour une dynamique locale » (2025\_01501/DDCT SPV /7000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 29 : Les dépenses correspondantes aux projets s'élèvent au total à 473 350 euros et seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2025, sous réserve de la décision de financement dont :

- 255 350 € de la DDCT-SPV
- 58 000 € de la DDCT-SECA
- 11 500 € de la DDCT-SEII
- 55 000 € de la DAE
- 15 500 € de la DAC
- 5 500 € de la DFPE
- 10 000 € de la DPMP
- 16 000 € de la DSP
- 18 500 € de la DASCO
- 28 000 € de la DSOL - BDSL